

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.09.70.B**

**Conservatoire
G. FAURE :
convention pour
l'utilisation des
locaux du Théâtre de
Poche Marengo**

LE SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE G. FAURE : CONVENTION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DU THEATRE
DE POCHE MARENGO**

Pour la saison 2008/2009, le conservatoire G. FAURE souhaite utiliser les locaux du Théâtre de Poche Marengo pour dispenser des cours d'enseignement théâtral à ses élèves.

Cette utilisation se fera à titre gratuit, toutefois le conservatoire devra participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 1 000 €.

Cette convention est conclue jusqu'au 30 juin 2009.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention avec l'association « Les Marionnettes d'Angoulême ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal- article 614 – rubrique 311.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 septembre 2008

Affiché le :

19 septembre 2008